



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MAI 2021

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 31 mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le trente et un mai à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, BERT Nicolas, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, LABOURET Christian, LAROCHE Lucas, LAMBOROT Cécile, JONON Corinne, MARTIN Claire, RENAUX Cécile.

Etaient absents excusés : GROUILLER Sébastien ayant donné pouvoir à BUTTET Frédéric

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2021.

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.
En l'absence de remarques, le Maire déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité.

Point 2 : Compte-rendu actualités Communauté de communes.

Frédéric BUTTET fait un rapide compte-rendu de la réunion de la commission communautaire « Balades vertes ». Il y a un circuit de 11km sur la commune : 2 km de chemins et 9 km de route. L'état des signalisations a été vérifié afin de répertorier ce qui était abîmé : il y a quelques étiquettes jaunes manquantes ou maquées par la végétation. Lors de cette commission, il a aussi été discuté du projet de Voie Verte.

Michelle CORRE fait un rapide compte-rendu du Conseil communautaire du 6 mai.

Elle fait également un compte-rendu de la réunion du 20 mai concernant la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Le système de ramassage des ordures ménagères serait modifié, un cabinet d'études a fait différentes propositions. Le bureau d'étude a présenté les deux systèmes (TEOM et REOM) en disant que la redevance est une meilleure solution avec un paiement au volume ou à la masse. Ce qui demande des poubelles individuelles, fermées et pucées ou un système de dépôt à la demande. Ce système permet de mieux responsabiliser les habitants. Afin d'équilibrer le budget il faudrait compter environ 150 euros par an par foyer.

Dans l'ancienne Communauté de Communes de La Clayette actuellement ils paient 143 euros. Dans celle de Chauffailles c'est une taxe en fonction de la valeur locative du logement. Ceux qui paient maintenant plus de 200 euros sont rares.

Corinne JONON fait un rapide compte-rendu de la Commission culture du 16 mars : tous les ans des subventions sont allouées aux associations organisant un événement culturel, il faut que les associations transmettent leur demande avant le début d'année.

Jean-Luc CHANUT fait un compte-rendu de la réunion du 18 mai concernant le PLUI : le cabinet chargé d'étude présentait les orientations qu'il pensait proposer au conseil communautaire. Pour St Maurice, le PLU actuel convient au moins à 90 pour cent par rapport aux propositions faites pour le PLUI. Les règles sont plus contraignantes dans les centres bourg et plus libres dès qu'on s'éloigne des centres bourgs. Le SCOT limite déjà les constructions, ce qui limite déjà les possibilités de construction. Dans le bourg la distance entre les limites de propriété et les constructions seront plus strictes qu'en dehors. Les périmètres autour des bâtiments classés peuvent être plus souples. St Maurice peut proposer un Périmètre Délimité des Abords différent de celui des 500m en fonction des parties visibles depuis la veille église. Il conviendrait de travailler sur ce point pour proposer quelque chose à l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Maire rappelle qu'il y a un COPIL PLUI le 01/06 à 16h. Les 2 délégués, Roland BASSEUIL et Lucas LAROCHE, en prennent note.

Point 3 : Propositions de mutualisation de la Communauté de Communes.

Lors de la réunion du bureau communautaire du 22 février dernier, il a été présenté une proposition visant à recenser et à étudier les différents thèmes de mutualisation envisageables.

Il a, notamment, été proposé de constituer des sous-groupes de travail thématiques comptant 8 à 10 élus, les thèmes retenus étant les suivants :

Filière technique :

- Nature (bâtiments, voirie, ...) , fréquence, durée des travaux réalisés
- État des effectifs en ETP, formation, compétences particulières, perspectives d'évolution,
- Équipements, y compris véhicules nécessaires, disponibles, à renouveler, durée et fréquence d'utilisation, ...
- Thèmes et formes des mutualisations possibles, périmètre (X communes ou communes/communauté de communes)
-

Filière administrative (secrétariat) :

- État des effectifs en ETP, formation, niveau de maîtrise des différentes activités, perspectives d'évolution,
- Outils informatiques utilisés,

- Thèmes et formes des mutualisations possibles, périmètre (X communes ou communes/communauté de communes
-

Achats et prestations de service :

- Commandes groupées : fournitures administratives, fournitures de voirie, sel de déneigement, ...
- vérification extincteurs, contrôle PEI, installations électriques,
-

Services nouveaux à la population :

- groupements d'achats de combustibles (fuel, bois de chauffage,)
- commandes groupées d'entretien des dispositifs d'ANC,
- complémentaire santé ,....
-

Les indications données ci-dessus ne sont que quelques exemples de pistes de réflexion possibles et non exhaustives.

Une première échéance ayant été fixée à la mi-juin avec la réalisation d'états des lieux actualisés, il devient urgent de définir la composition des sous-groupes.

Aussi, le Maire demande quels membres du conseil municipal souhaitent apporter leur contribution aux travaux qui seront menés.

Le conseil municipal souhaite s'engager dans cette démarche. Mais pour le moment personne ne se propose pour faire partie d'un sous-groupe de travail. Si certains conseillers souhaitent y participer, ils devront l'indiquer **dans les plus brefs délais**.

Point 4 : Suppression de la régie de tennis.

Le Maire indique au conseil municipal que les dépôts et retraits en espèces des régisseurs ne se font plus à la trésorerie, mais au guichet de la Banque Postale.

Il a donc fallu créer un compte pour chaque régie qui étaient au nombre de 3 : garderie, locations de salles et divers, et tennis.

Il rappelle que du fait du mauvais état du terrain de tennis, il avait été décidé de supprimer les droits de tennis. Le terrain de tennis est toujours accessible sur demande en mairie mais il n'y a plus d'abonnements.

Il y a donc lieu de supprimer la régie afférente.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer la régie relative à la gestion du terrain de tennis.

Point 5 : Avenant à la convention de transports scolaires.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est actuellement titulaire d'une convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves de 1^{er} degré qui arrivera à échéance en août prochain. Celle-ci est contrainte par des calendriers très restreints. S'agissant d'abord de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), si les communautés de communes ont délibéré avant le 31 mars 2021, sur la prise de compétences « mobilités » et sur le transfert ou non des

services, celle-ci n'interviendra définitivement qu'au 1^{er} juillet 2021, après l'accord des communes membres.

Le Maire précise que la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne a délibéré pour prendre la compétence « mobilités » mais sans les transports scolaires.

Dans ce contexte évolutif, et afin d'assurer la continuité de ce service pour les familles concernées, la Région propose de prolonger d'un an la convention en vigueur à ce jour par le biais d'un avenant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cet avenant et autorise à l'unanimité le Maire à le signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce point.

Point 6 : Gratuité des salles communales aux agents communaux.

Le précédent conseil avait mis en place cette gratuité, mais sans formalisation. Il est proposé au conseil d'instituer cette gratuité aux agents communaux pour leurs réservations personnelles.

Après discussion, le conseil municipal refuse à l'unanimité d'instituer cette gratuité mais décide à l'unanimité d'appliquer le tarif institué pour les habitants de la commune aux agents communaux pour leurs réservations personnelles, qu'ils habitent ou non la commune.

Point 7 : Changement du voyage scolaire, prise en charge du transport.

Les contraintes COVID ont obligé la directrice de l'école à annuler les voyages prévus, et à les remplacer par une sortie d'une journée au centre de Colombier en Brionnais. Le conseil est invité à se prononcer sur la prise en charge des frais de transport, soit 400€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge le transport concernant cette sortie scolaire.

Point 8 : Contrat PEC.

Les PEC (Parcours Emploi Compétences) ont pour finalité de favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, dans le cadre du plan de relance économique. Les collectivités locales peuvent adhérer à ce système dans les domaines par exemple des espaces verts, aide à la cantine, nettoyage des locaux, etc.

Dans ce cadre, l'employeur bénéficie d'une aide financière de l'Etat de 80 % de la rémunération dans la limite de 20 h par semaine pour des contrats de 6 à 10 mois (11 mois pour les jeunes), renouvelables dans la limite de 24 mois.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur l'opportunité du recrutement d'un PEC pour l'entretien des espaces verts et de la voirie principalement.

La commune se trouve en zone de revitalisation rurale. L'état prendrait donc en charge 80 % du SMIC pour 20h de 6 à 11 mois, ce qui correspond à 710 euros par mois.

Le conseil municipal décide à 13 voix pour et 1 abstention de s'engager dans cette démarche et autorise le Maire à prendre contact avec Pôle emploi et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce recrutement.

Point 9 : Contrat emploi départemental.

Le département se propose de financer des emplois d'été de jeunes et de favoriser les investissements des collectivités par le système suivant : pour un jeune recruté un mois en juillet /août, une aide de 2 500 € serait accordée à la commune à condition de justifier de 3 125 € d'investissements. Il resterait à la charge de la commune la différence, soit 625 € plus la rémunération de la personne recrutées, environ 1 800 € chargée, soit 2 425 €. Ce dispositif ne semble pas présenter beaucoup d'intérêt pour la commune de Saint-Maurice.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas avoir recours à ce financement.

Point 10 : Fonds départemental solidarité logement.

Le FSL (Fonds d Solidarité Logement) agit dans le cadre du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées. Il relève d'une compétence transférée par l'Etat, depuis 2004, aux départements. Il est alimenté par le département sur des fonds en provenance de l'Etat, la CAF, EDF, ENGIE et les compagnies des eaux, et les bailleurs sociaux. Le département sollicite en outre les collectivités. Les Communautés de Communes contribuent au FSIL, Fonds Solidarité Intercommunal du Logement.

Le Maire présente une demande dans laquelle le département de Saône-et-Loire sollicite également la commune (0,35 €/habitant). Il précise qu'à ce jour, les conseils municipaux de Saint-Maurice n'ont pas accepté ces demandes.

Le conseil municipal décide, à 1 pour 4 abstentions et 9 contre, de ne pas s'engager financièrement dans ce fonds.

Point 11 : Cantine à 1 €.

L'Etat aide à la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires, à la double condition d'une tarification tenant compte du quotient familial et de la gestion de la cantine par une collectivité. Dans le contexte actuel, notre commune ne remplit aucune de ces conditions. En effet la cantine est gérée par une association et les tarifs ne sont pas dégressifs.

Le conseil municipal se pose tout de même la question de savoir comment il serait possible d'aider les familles en difficulté. Il serait intéressant de contacter le bureau de l'association « cantine scolaire » afin de connaître leur opinion.

Le Maire propose que ce point soit étudié par la commission d'action sociale avec consultation du bureau de l'association « cantine scolaire » et des communes dont les enfants sont scolarisés à l'école « La Petite Trousse » de Saint-Maurice.

Point 12 : Tenue des bureaux de vote lors des élections.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il reste encore quelques créneaux non affectés dans le planning de tenue des bureaux de vote des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochain.

Une fois les plannings finalisés, ils seront envoyés par mail à toutes les personnes inscrites.

Point 13 : Informations sur le 4 pages financier.

Le projet de 4 pages sur les finances de la commune est présenté au conseil municipal.

Ce dernier le valide.

Il sera envoyé à tous les conseillers par mail.

Il est demandé à la secrétaire de mairie de procéder à l'impression pour le vendredi 11 juin maximum de façon à ce que celui-ci soit distribué par les conseillers municipaux le week-end du 12 et 13 juin.

Point 14 : Questions diverses.

- Aire de jeux enfants. La communauté de communes aurait posé la question de la reprise de la gestion de l'aire de jeux mais cette demande n'est pas officielle. Il s'agit d'une compétence de la communauté de communes et cette reprise, si elle doit être effective, nécessite diverses délibérations.
- Adressage. Les poteaux ont été mis en place mais deux ou trois modifications seront réalisées sur les routes départementales à la demande de la DRI. Frédéric BUTTET remercie tous les conseillers qui ont participé à la mise en place des poteaux.
- Fibre. Eiffage prépare les travaux pour la mise en place de la fibre. Elle sera enterrée au Bois de Moulin sur 3 km, sur la Violetterie et sur la départementale dans le Bourg. Le reste se fera en aérien. Les travaux devraient commencer en juillet/août.

Tour de table

Pascal Bresciani :

Concernant l'adressage, les pancartes sont-elles commandées ?

Non, pas encore car on attend la finalisation de la carte de la commune qui sera affichée sur 3 panneaux. On espère avoir les panneaux avant fin août. Tous les habitants seront informés de leur nouvelle adresse ainsi que des démarches à réaliser.

Michelle Corre :

- Katia Noblet a demandé si dans le règlement de la garderie il était possible d'ajouter un alinéa demandant aux enfants d'apporter leur gourde.

- Une nouvelle société s'est installée chez Batimontage.

- Qu'en est-il de l'épicerie ? Elle devrait rouvrir début ou courant juillet.

- Expos en Chœur : le planning est pratiquement bouclé, il reste une semaine de libre fin août.

Frédéric Buttet :

- Bernard Dumoulin commencera le broyage des accotements cette semaine.

- Une visite des chemins (environ 8 kms) est prévue le dimanche 6 juin à 9h , départ du parking du Bachet.

Christian Labouret :

- Il faudrait vérifier s'il n'y a pas d'infiltrations au niveau du garage de la maison au-dessus de l'école.

Roland Basseuil :

- Où en est la STEP concernant le glissement de terrain ?

Une réunion a eu lieu en mairie ce jour. L'entreprise propose de supprimer le chemin qui n'était pas prévu à l'origine en dessous des bassins, d'ajouter des bûches d'ancrage sur trois niveaux et d'injecter du ciment ou de la chaux afin de consolider le talus. L'entreprise accepte de refaire des travaux avec 80% à charge de l'entreprise et 20% à la charge des deux communes. Mais cette proposition n'est pas encore validée par le maître d'œuvre. Le conseil sera consulté lorsqu'une solution définitive sera proposée.

Nicolas Bert :

La plaque du réverbère 11 situé au Bourg vers le local des agents techniques est tombée. La porte de la maison des P'tits Loups est calée par un extincteur. Il conviendrait de trouver une autre solution.

Frédéric Buttet demande à ce que, quand un conseiller municipal remarque quelque chose sur la commune, il n'attende pas la réunion de conseil municipal pour le signaler mais le signale en mairie ou à lui-même de façon à prévenir les agents pour une intervention plus rapide.

Prochaine réunion de conseil le lundi 05 juillet 2021 à 19h30.

La séance est close à 23h00